

PROCÈS VERBAL

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du mardi 05 mai 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 29 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Flore THÉROND.

Présents : 9

Sont présents: Flore THÉROND, Claude BEAU, Patrick BOSC, Lydie COUDERC, Pascal FRAZZONI, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET, Marie-Aude SAINT-PIERRE

Votants: 10

Représentés: Marie BOUCHE

Excuses:

Absents: Guillaume BELLATON

Secrétaire de séance: Marie-Aude SAINT-PIERRE

Après avoir salué l'assemblée, Madame le maire propose avant tout d'observer une minute de silence en mémoire de Marie Martin, récemment décédée.

Madame le maire reprend la parole et propose l'adoption du procès verbal du Conseil municipal du 30 mars 2015. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Madame le maire propose ensuite d'examiner l'ordre du jour.

Objet : Subventions accordées aux associations pour l'année 2015 - DE 2015 027

Monsieur Pascal Frazzoni, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions accordées aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2015.

Subventions 2015

1	APELIQ, parents d'élèves de l'école privée d'Ispagnac	1045,00 €
2	Parents d'élèves de l'école publique d'Ispagnac	550,00 €
3	Société des Amis de l'école publique de Florac	275,00 €
4	Parents d'élèves de l'école publique St Énimie La Santrimiole	55,00 €
5	FSE Collège Florac	990,00 €
6	FSE Collège St Énimie	110,00 €
7	Association de préfiguration de l'ASA de Quézac	600,00 €
8	Blajounels	600,00 €
9	Comité des fêtes de Quézac	600,00 €
10	La Prévention routière Lozère	100,00 €
11	Ligue contre le cancer Lozère	100,00 €
12	Restos du cœur Lozère	200,00 €
13	Secours catholique Lozère	100,00 €
14	Secours populaire français	300,00 €
15	Amicale des sapeurs pompiers de Florac	200,00 €
11	Ballet Bross	200,00 €
13	ASTT football de Florac	400,00 €
14	Judo club floracois	100,00 €
15	École de l'ASTT de Florac	300,00 €
16	Cinéco	100,00 €
18	Radio Bartas	100,00 €
19	Foyer rural Les Petits cailloux	1500,00 €

20	Rugby sud Lozère d'Ispagnac	400,00 €
21	École privée de Florac	55,00 €
22	Tennis club de Florac	100,00 €
23	Association en chemin...	500,00 €
24	Pétanque Floracoise	250,00 €
25	ONAC	100,00 €
	TOTAL	9930,00 €

Arrivée de Madame Lydie Couderc à 18h15.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide d'accorder les subventions aux associations telles que définies ci-dessus,
Autorise Madame le maire à signer tout document y afférent.

Objet : Gratification d'une stagiaire - DE 2015_028

Annule et remplace la délibération 2014-079

Madame le maire informe le Conseil municipal de la suite à donner au travail de Mme LAGACHE, stagiaire de la licence professionnelle Secrétaire administratif des collectivités territoriales, en fonction sur la commune depuis le 3 novembre 2014.

Cette personne sera présente dans les locaux durant 20 semaines, afin d'apprendre le métier de secrétaire de mairie, sous le tutorat de Mme BOULET, secrétaire générale de la commune.

Afin de permettre à Mme LAGACHE d'effectuer son stage en mairie dans de bonnes conditions, Madame le maire propose de lui accorder une gratification au titre de son investissement pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'accorder à Mme LAGACHE une gratification de 115 € par semaine, soit la somme globale de deux mille trois cents euros (2 300,00 €) pour vingt semaines,

Autorise Mme le maire à signer tout document y afférent.

Objet : Dénomination d'une voie communale - DE 2015_029

Madame le maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Au regard de la disparition simultanée de Raymond et de Marie Martin, il est proposé de renommer la Rue du Pontet par la nouvelle dénomination Rue Marie et Raymond Martin.

En effet, il est rappelé que Marie et Raymond Martin ont marqué de leur présence la commune de Quézac, tant à titre professionnel qu'à titre personnel, par leur implication dans la vie de la commune. Raymond est né au 7 de l'actuelle Rue du Pontet, ensuite, après son union avec Marie, ils ont habité cette maison où leurs trois enfants ont fait leurs premiers pas.

C'est afin de leur rendre hommage que Madame le maire propose cette nouvelle dénomination, après avoir consulté de manière informelle les riverains de la rue en question, ainsi que les enfants de Marie et Raymond Martin, qui ont donné leur accord verbal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2213-28 ;

Considérant l'accord des riverains de l'actuelle rue du Pontet ;

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques ;

Décide à l'unanimité, de renommer la portion de la rue du Pontet comprise entre le n°1 et le n°17 ;

Adopte la dénomination suivante : rue Marie et Raymond Martin ;

Précise que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget ;

Mandate Madame le maire pour les formalités à accomplir.

Questions diverses :

***Travaux à Fayet**

Concernant l'élargissement de la route, les terrains ont été acquis par la commune.

M. Patrick Bosc, adjoint en charge des travaux présente le résultat de l'appel d'offre pour l'exécution des travaux. Sur 5 entreprises contactées, 4 ont répondu. L'entreprise la moins disante est aussi celle qui a chiffré les travaux optionnels de reconstruction d'un mur, pour la somme globale de 34 014,00 € TTC.

Une personne de l'assistance pose deux questions concernant la réalisation du mur. Il obtient des réponses de la part du Conseil municipal.

Les travaux débuteront probablement début septembre pour une durée de 30 jours à peu près.

La réunion du 05 mai 2015 concernant Agenda 21 est évoquée à propos de ces travaux, en ce qui concerne l'éclairage public qui sera repris à cette occasion. L'agence Lozère énergie sera contactée afin d'étudier la meilleure manière de réduire la consommation d'énergie sur ce poste.

Une personne de l'assistance fait une remarque concernant l'éclairage nocturne de La Rochette, qui semble disproportionné.

Un débat s'engage sur les mesures à prendre afin d'éviter la pollution visuelle et réduire les factures. L'expérience de la commune de Balsiège est relatée : il s'agit d'éteindre la nuit durant quelques heures.

Les processus enclenchés sur Agenda 21 et la Charte du Parc national des Cévennes devraient permettre d'expérimenter et de développer des actions en rapport avec ces réflexions, notamment sur la place de Fayet.

***Plan communal de sauvegarde**

L'agent en charge du dossier expose le dossier dans sa version finale. Il explique comment l'utiliser et dans quelles circonstances : il s'agit de l'outil de référence en cas de crise grave sur la commune. Un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal afin d'amender le dossier et le rendre exécutoire dans les prochaines semaines, en lien avec la Préfecture.

Madame Marie-Aude Saint-Pierre, adjointe au maire, souhaite recevoir les alertes GALA.

***Cérémonie du 8 mai**

Invitation est lancée afin d'assister à la cérémonie qui se tiendra à 17 h devant le monument aux morts de la commune.

***Agenda 21**

Evoqué lors de la discussion sur les travaux de Fayet, une réunion à son sujet s'est tenue lundi 4 mai. Beaucoup d'élus étaient présents.

Une personne de l'assistance fait remarquer que la quasi-totalité des hameaux de Quézac étaient représentés lors de cette réunion, démontrant par là-même l'implication des élus et des citoyens pour ce sujet.

***Usine de l'eau de Quézac**

Un repreneur potentiel doit donner sa réponse avant l'été, il s'agit d'une personne qui possède déjà une usine de production d'eau de source.

***Événements à venir**

La mairie sera fermée les 14 et 15 mai prochain.

Une réunion des élus des communes du bassin de vie est prévue prochainement afin de débattre de l'évolution des communes, pour préserver le lien social et le maintien de la vie locale.

La Fête de la musique se tiendra à Quézac le 21 juin autour du four à pain de Bieisse, pour le déjeuner.

Le 18 juillet, le Tour de France passera dans les gorges du Tarn. Ce passage de la Grande boucle coïncide avec la Fête de Quézac.

Le 12 septembre prochain, le syndicat mixte des eaux minérales de Quézac et Ispagnac fêtera le 20^e anniversaire de l'usine. De nombreuses animations, conférences, visites, spectacles et buffet se tiendront à cette occasion, sur le thème de l'eau.

Le repas intergénérationnel se tiendra fin septembre.

Le Conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 20 heures.

Une fois la séance close, la famille de Marie Martin remercie le Conseil pour la décision de renommer la rue du Pontet en hommage à leurs parents récemment décédés.